

CORREZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

| |
|---|
| DÉPARTEMENT TULLE |
| CANTON TULLE |
| COMMUNE Secrétariat Général DL/SC |

Arrêté portant approbation du contrat n°56-007446 souscrit avec REGIS LOC pour la location de feux tricolores du 30 mars au 3 avril 2026

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location de feux tricolores du 30 mars au 3 avril 2026 pour les besoins des Services Techniques,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-007446 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n°56-007446 avec la Société REGIS LOC – RN89 – 19000 TULLE pour la location de feux tricolores du 30 mars au 3 avril 2026 pour les besoins des Services Techniques. Le montant total de cette location s'élève à 226,49 € HT soit 271,79 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/MACVOI

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 30 mars 2026



Le Maire,
Laurent MELIN

Transmis au contrôle de Légalité le : 02 AVR. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 02 AVR. 2026

AD73-202606

Établi par **Gwenael Quinzin**

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

| Date | N° Client | N° Contrat | N° Commande | Fol |
|------------|-----------|------------|-------------|------|
| 30/03/2026 | 48072 | 56-007446 | FONCTST | 1/ 1 |

| Qté | Description | Type Prix | Tarif Brut | %R | Tarif Net | Ⓛ | MT HT € |
|--------------------------------------|---|--------------|---------------|----|--------------|-----|---------|
| Location du 30/03/2026 au 03/04/2026 | | | | | | | |
| 1 | FEUX TRICOLORES N° 37872 TEMPO, N° Série 225036.33 | Jour | 53,00 | 30 | 37,10 | J:5 | 185,50 |
| | <i>Renonciation à recours 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i> | | | | | | 26,50 |
| 1 | - RECHARGE MATERIEL ELECTRIQUE | Vente | 11,99 | | 11,99 | | 11,99 |

Transmis au contrôle de Légalité le : 02 AVR. 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 02 AVR. 2026

AD93-2026026

A compter du 01/02/2026 nos CGL changent. Vous acceptez nos CGL présentes au verso de ce document, sur www.regisloc.fr et en agences

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Le complément carburant et le nettoyage éventuel sont à la charge du client.

Utilisation matériel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date / /

TOTAL HT 226,49 €
dont ECO PART. 2,50 €

MONTANT TVA 45,30 €

Règlement: **Virement 30 jours fin de mois le 15**

TOTAL TTC 271,79 €